COMITÉ CONSULTATIF DE LA LÉGISLATION ET DE LA RÉGLEMENTATION FINANCIÈRES

AVIS Nº 2024-28

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le Code monétaire et financier, notamment ses articles L. 614-2, L. 783-5, L. 784-5 et L. 785-4;

Vu le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 27 octobre 2015 relatif aux ressources financières du Fonds de garantie des dépôts et de résolution ;

En ayant délibéré lors de sa séance du 29 février 2024,

Émet un avis favorable sur le projet d'arrêté susvisé.

Fait le 29 février 2024.

Pour le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières

Le Président,

Christophe BORIES